

Fatwa au Maroc : un Cheikh autorise le mariage d'une fillette de 9 ans

04/09/2008

En effet, il dispose d'une association de prédication nommée « Addaaoua wa Sounna fi Al Coraane ». Cette association possède un site web qui suscite de grandes polémiques avec des fatwas sur des sujets déjà tranchés par le Saint Coran. Le plus grave est évidemment contenu dans sa dernière fatwa autorisant le mariage avec une fillette de 9 ans. A ce sujet le cheikh avance « On nous a rapporté, et nous avons constaté, que les filles de cet âge étaient plus performantes au lit que des femmes adultes ». Sans commentaire !

Suite à cela, un avocat au barreau de Rabat a annoncé aujourd'hui avoir déposé plainte contre Maghraoui : « J'ai déposé une plainte contre un dénommé Mohamed Ben Abderrahman Al Maghraoui pour avoir émis un avis autorisant les filles à se marier dès l'âge de 9 ans ». Il rajoute également : « j'ai porté plainte pour atteinte au Code de la famille, aux droits des enfants et à un éventuel risque de viol ».

Pour sa part, la voix de l'USFP, le journal Al Ittihad Al Ichtiraki, avait estimé mercredi que « des théologiens vicieux sont aujourd'hui capables de facilement soumettre la religion au service de la pédophilie ». Cette fatwa constitue un réel pas en arrière surtout que c'est ces affirmations émanant d'un homme de religion, une personne censée défendre les justes valeurs propres à l'Islam.

Mohcine Lourhzal
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2698>